

« A cette occasion, Sa Sainteté me racontait qu'il venait de recevoir de Turin une lettre d'un petit garçon de 6 ans. Avec une naïveté charmante, cet enfant racontait au Pape qu'il venait de communier pour la première fois, qu'il avait bien prié Jésus pour lui, et qu'il demandait une bénédiction. Le Saint-Père lui répondit de sa main et lui fit envoyer un cadeau. « Comment, disait le Saint-Père, priver Jésus de prendre contact avec ces âmes innocentes et de les fortifier de sa grâce à l'âge où ils vont en avoir le plus besoin ? »

Je me suis permis de dire à Son Eminence : « Le Décret *Quam singulari Christus amore* est d'une logique admirable. Mais vous connaissez assez, Eminence, nos coutumes de France, la splendeur de nos cérémonies de Première Communion, pour deviner le bouleversement que va produire ce décret !

« — Evidemment, nous l'avons bien prévu. Mais la gêne ne sera que transitoire. Et on en viendra bien vite à un usage plus conforme à la saine théologie.

« On ne doit pas, comme le dit le Décret, considérer la communion, la Première Communion, comme une récompense ou comme un moyen de coercition et de gouvernement. Ce serait dénaturer l'auguste sacrement, entraver les intentions de Notre-Seigneur lui-même.

« Vous verrez qu'en France surtout, on trouvera vite les moyens de retenir d'une autre façon les enfants au catéchisme, qu'il faut, bien entendu, maintenir, et développer tant qu'on le peut.

« Le Décret prévoit même les communions générales d'enfants, auxquelles on pourra donner un très grand éclat. Mais on y fera participer tous les enfants qui, par l'initiative de leurs parents et de leur confesseur, se seront déjà approchés de la sainte Table d'une façon privée, pour ainsi dire.

« Voyez-vous, par ces communions privées de vraie dévotion, l'enfant ne sera plus exposé, comme cela se présentait trop souvent, à mettre à l'arrière-plan le principal. Toutes les splendeurs extérieures qui entouraient la Première Communion pouvaient faire plus d'impression sur leur esprit que la réception même du sacrement ; je parle des splendeurs mondaines : toilettes, visites, festins. etc.

« En conduisant à Notre-Seigneur le petit enfant dès qu'il connaît les principaux mystères et qu'il sait distinguer le pain eucharistique du pain ordinaire, vous laissez libre champ à la grâce qui fera des merveilles dans ces cœurs tout innocents.

« Quant à la fréquentation des catéchismes, encore une fois